

2025

RAPPORT D'ACTIVITÉS



RAPPEL

Article L5211-39

- Modifié par LOI n°2013-403 du 17 mai 2013 - art. 37
- Modifié par LOI n°2014-58 du 27 janvier 2014 - art. 76

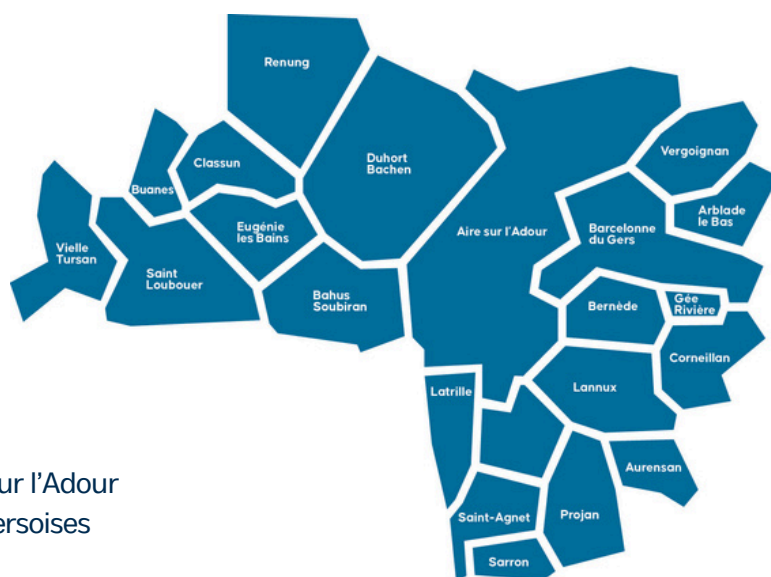
Le président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année, avant le 30 septembre, au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement accompagné du compte administratif arrêté par l'organe délibérant de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique au cours de laquelle les représentants de la commune à l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale sont entendus. Le président de l'établissement public de coopération intercommunale peut être entendu, à sa demande, par le conseil municipal de chaque commune membre ou à la demande de ce dernier.

Les représentants de la commune rendent compte au moins deux fois par an au conseil municipal de l'activité de l'établissement public de coopération intercommunale.

La Communauté de communes reste disponible pour répondre à toutes vos questions :

✉ cdcaire@cdcaire.org

CARTE D'IDENTITÉ DU TERRITOIRE



La Communauté de communes d'Aire sur l'Adour regroupe **22 communes** landaises et gersoises regroupant près de **13 554 habitants**.

PAGE 4

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La communauté en quelques chiffres

Les compétences

Le bureau

Le conseil communautaire

L'activité communautaire

Le compte administratif 2025

PAGE 9

L'AMÉNAGEMENT ET LE CADRE DE VIE

Chiffres clés

Les zones d'activités de la CCAA

L'aide économique en faveur des entreprises

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

Collecte des déchets et la gestion des déchetteries

Les cuisines centrales

Les travaux d'entretien de la voirie communautaire

Gestion du domaine public et Urbanisme

L'Office du Tourisme

PAGE 17

L'ÉDUCATION ET LA CULTURE

La gestion des écoles publiques

Le périscolaire et l'extrascolaire

Le réseau des médiathèques

L'école de musique

Le Relais Petite Enfance

La Maison des Familles et des 1000 premiers jours et le LAEP

Le Jardin à Malices

France Services

PAGE 26

LE CIAS

L'EHPAD Olivier Darblade

La résidence seniors

Les soins et l'aide à domicile

Le service d'animations pour personnes âgées

LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES D'AIRE SUR L'ADOUR

1. La communauté en quelques chiffres
2. Les compétences
3. Le bureau
4. Le conseil communautaire
5. L'activité communautaire
6. Le compte administratif 2025

01

LA COMMUNAUTÉ EN QUELQUES CHIFFRES

TERRITOIRE

13 554

habitants

300,6

km2 de territoire répartie sur deux départements et deux régions différentes

ACTIVITÉ ADMINISTRATIVE

101

délibérations
votées

3

conférences
de maires

6

conseils
communautaires

255

agents titulaires
ou contractuels

SYNTHÈSE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

		DÉPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement		Charges à caractère général 2 112 018	Résultat de fonctionnement reporté 1 488 957
		Charges de personnel 4 481 385	Atténuations de charges 89 410
		Autres charges de gestion courante 3 141 657	Produit des services 1 410 368
		Intérêts de la dette 64 122	Impôts et taxes 8 783 170
		Atténuations de produit 997 245	Dotations, subventions 2 393 862
		Opérations d'ordre 124 800	Produits de gestion courante 232 847
		Amortissement de biens/provisions 554 623	Produits exceptionnels 125 254
			Opérations d'ordre 74 408
		TOTAL : 11 475 850	TOTAL : 14 598 276
Section d'investissement		Capital de la dette et dettes assimilées 728 251	Subventions et dotations 894 176
		Dépenses d'investissement 2 320 965	Emprunts 200 000
		Dépenses d'ordre 107 757	Opérations d'ordre (amortissement) 712 970
		Déficit d'investissement N-1 578 411	Excédent de fonctionnement capitalisé 1 245 119
		TOTAL : 3 735 384	TOTAL : 3 052 265
		Restes à réaliser 4 893 758	Restes à réaliser 3 181 148

LES COMPÉTENCES

La Communauté de communes d'Aire sur l'Adour exerce en lieu et place de ses communes membres les compétences suivantes en 2025 :

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES

- **Aménagement de l'espace communautaire**

Élaboration des documents d'urbanisme notamment Plan Local Urbanisme Intercommunal (PLUi)

- **Développement économique**

Création et gestion des Zones d'Activités Économiques

Politique locale du commerce

Promotion du tourisme

- **Gestion des déchets**

Collecte et traitement des déchets ménagers déléguée au SICTOM ouest du Gers

- **GEMAPI**

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

COMPÉTENCES OPTIONNELLES

- **Logement et cadre de vie**

Élaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH) et Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH)

- **Voirie**

Création, aménagement et entretien de la voirie communautaire

- **Action sociale d'intérêt communautaire**

Centre Intercommunal Action Social (CIAS)

- **Eau et Assainissement**

Adhésion aux syndicats prestataires : SYDEC, SIEBAG et Eaux40

- **Culture et éducation**

Construction entretien et fonctionnement des équipements culturels d'intérêt communautaire et d'équipements de l'enseignement préélémentaire et élémentaire (médiathèques, école de musique, écoles primaires)

COMPÉTENCES FACULTATIVES

- **Aménagement numérique**

Adhésion au Syndicat d'Équipement des Communes (SYDEC), montée en débit et fibre optique

- **Insertion sociale et professionnelle**

Aide à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans : participation financière aux missions locales

- **Scolarité**

Gestion de la restauration scolaire, organisation et fonctionnement des accueils périscolaires et extrascolaires.

- **Pôle territorial de santé**

Mise en œuvre d'un pôle territorial de santé sur le territoire

Création et gestion d'un centre de santé conformément aux dispositions des articles L6323-1-3 et article L. 6323-1-5 du Code de la santé publique.

- **Gestion d'un service de fourrière canine**

Les statuts et les compétences de la CCAA peuvent être modifiés sur décisions concordantes du conseil communautaire et des conseils municipaux des communes membres.

L'ACTIVITÉ COMMUNAUTAIRE

En 2025, le conseil communautaire s'est réuni 6 fois :

Séance du 25 février 2025

- Budget principal : approbation du CFU pour l'exercice 2024
- Budget annexe "ZA de Bassia" : approbation du CFU pour l'exercice 2024
- Budget annexe "Réserve foncière Arrats" : approbation du CFU pour l'exercice 2024
- Budget principal : affectation des résultats
- Débat d'orientations budgétaires 2025
- Rythmes scolaires ; mise en place de la semaine de 4 jours pour la rentrée 2025
- Acquisition de cabinets médicaux ; plan de financement de l'opération
- Point sur l'avancement du dossier ; plan de financement de l'opération
- Autorisation de signature de la convention avec l'INRAP relative à la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive
- Attribution d'une aide économique
- Vente de terrains de la ZA de BASSIA
- Convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2025 avec l'Office de tourisme communautaire
- Abrogation de la délibération concernant la prescription sur les concertations sur la déclaration de projet valant mise en comptabilité n°2 du PLUi
- Changement du siège social du Syndicat Adour Midouze et modification des statuts
- Autorisation de signature de la convention de renouvellement de l'adhésion au groupement de commandes RESAH
- Approbation de la convention de service avec la fourrière canine "LA SALIGUE"
- Création d'un poste d'adjoint du patrimoine à temps complet - Médiathèques
- Création d'un poste d'ATSEM principal de 2ième classe à temps non complet - Écoles communautaires
- Participation à la consultation du CDG dans le cadre de la Protection Sociale Complémentaire - risque Santé
- Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un travailleur social du service social du CDG des Landes

Séance du 10 avril 2025

- Fiscalité : vote du taux des taxes directes locales pour 2025
- Vote du taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) pour 2025
- Vote du produit de la taxe GEMAPI pour 2025
- Budget principal : Vote du budget primitif 2025
- Budget annexe "ZA de Bassia" : Vote du budget primitif 2025
- Budget annexe "ZA des Arrats" : Vote du budget primitif 2025
- Budget principal : admission en non-valeur de produits irrécouvrables
- Projet photovoltaïque à Renung : Approbation de la Déclaration de Projet et la Mise En Compatibilité (DPMEC) n°1 du PLUi d'Aire sur l'Adour
- Syndicat Adour Midouze : approbation du rapports d'activités 2024

Séance du 27 mai 2025

- Reprise des activités périscolaires et extrascolaires en gestion directe par la Communauté de Communes
- Signature de la convention de mise à disposition de locaux avec le centre de loisirs ALLA
- Convention de participation financière à la mise en place d'accompagnateurs dans les transports scolaires pour les élèves de maternelles avec la Région Nouvelle-Aquitaine
- Médiathèques : Plan de financement d'aide à la programmation annuelle des animations et manifestations des bibliothèques au Département des Landes pour 2025
- Modification du temps de travail hebdomadaire de l'agent exerçant les fonctions d'agent d'entretien de la Maison de la Petite Enfance, du RPE et du LAEP
- Création d'un emploi permanent d'auxiliaire de puériculture à temps non complet 28 heures au multi-accueil "Le Jardin à Malices"
- Création d'un emploi temporaire pour le réseau des médiathèques en remplacements d'agents indisponibles en raison des congés annuels (article L 332-13 du code général de la fonction publique)
- Demande de subvention dans le cadre du fonds de prévention du Centre de Gestion des Landes
- Création d'un emploi permanent de chargé(e) de communication à temps complet
- Acquisition d'un immeuble situé à Aire sur l'Adour au 16 rue Pascal Duprat par exercice du droit de préemption urbain
- Achat de l'immeuble sis 43 Rue Gambetta à Aire sur l'Adour
- Convention de délégation de la compétence d'octroi d'aides à l'immobilier d'entreprise au Département des Landes
- Révision des statuts du Syndicat des Eaux du Marseillon et du Tursan (SEMT)

Séance du 26 juin 2025

- Signature d'un avenant à la convention de mise à disposition de locaux avec l'association ALALE signée le 3 juillet 2024
- Signature de la convention de mise à disposition de locaux avec l'association ALALE à compter du 1er septembre 2025
- Fixation des tarifs des accueils périscolaires
- Création des postes dans le cadre du transfert des personnels des associations ALLA et ALALE pour les activités périscolaires et extrascolaires
- Médiathèques - Schéma et extension des horaires d'ouverture au public
- Médiathèques - demande d'aide à la DRAC pour le recrutement au titre de l'extension des horaires
- Création d'un emploi permanent d'adjoint du patrimoine au sein des médiathèques communautaires
- Demande de subvention auprès du Département des Landes pour l'acquisition d'instruments de musique
- Autorisation de signature d'un accord-cadre de travaux de voirie
- Signature de la convention d'aménagement routier à BARCELONNE DU GERS - aménagement du chemin Béret du Haut et Mauvin
- Signature de la convention d'aménagement routier à BARCELONNE DU GERS - aménagement de la route de l'Eglise de Gée
- Taxe sur les surfaces commerciales (TASCOM) ; augmentation du coefficient multiplicateur
- Budget principal : admission en non-valeur de produits irrécouvrables
- Acquisition d'une parcelle appartenant à la SCNF
- Adoption de la motion de soutien à la filière photovoltaïque toiture

Séance du 16 septembre 2025

- Contrat néo aquitain de développement de l'emploi sur le territoire (CADET) d'Adour Chalosse Tursan - signature de la convention
- Budget principal - décision modificative n°1
- Budget annexe ZA de Bassia - décision modificative n°1
- Cession d'équipements du CIAS à la communauté de communes
- Rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable, d'assainissement non collectif du Syndicat des Eaux du Marseillon et du Tursan (Eaux40)
- Adhésion des communes de Monguilhem, Toujouse et Mormes à la compétence eau potable du SIEBAG
- SICTOM ouest du Gers - présentation du rapport annuel 2024 sur le prix et la qualité des services publics
- Règlement de l'école de musique
- Règlement des médiathèques
- Tarif des photocopies et impressions dans les médiathèques

Séance du 27 novembre 2025

- Fixation d'un tarif pour l'accueil à la demi-journée dans les centre de loisirs
- Règlement de fonctionnement du multi-accueil enfance "Le Jardin à Malices"
- Convention de financement d'accompagnateurs dans les transports scolaires
- Appel à projets 2025 à l'État " Lutte contre la précarité menstruelle"
- Aides aux entreprises ; attribution d'une subvention au "Bistrot Garlande"
- Aides aux entreprises ; attribution d'une subvention à "La Fée Gourmande"
- Aides aux entreprises ; attribution d'une subvention au "Gambetta's"
- Convention d'objectifs et de moyens avec l'Office du Tourisme Communautaire
- Avenant à la convention de mise à disposition du local d'accueil touristique avec la commune d'Eugénie
- Avenant à la convention de mise à disposition du local d'accueil touristique avec l'Office de tourisme communautaire
- Plan de financement du pôle culturel
- Budget principal : décision modificative n°2
- Fixation du prix de vente des repas facturés à l'EHPAD
- Clôture de la régie de recettes de la restauration scolaire
- Modification de la régie de recettes des médiathèques
- Admission en non-valeur de créances éteintes
- Durée d'amortissement pour les équipements photovoltaïques
- Modification des conditions de mise en œuvre du RIFSEEP
- Montant de la participation au risque santé pour les agents de la communauté de communes
- Adhésion au contrat collectif Mutuelle Santé proposé par le CDG des Landes et la MNT
- Instauration de l'indemnité et de suivi des élèves (ISOE)
- Instauration de l'indemnité d'heures supplémentaires d'enseignement
- Instauration de l'indemnité de maniement des fonds
- Créations de postes liées à l'évolution des missions
- Création poste attaché territorial TC service RH
- Création poste attaché territorial TC service comptabilité
- Création poste animateur territorial
- Création de 2 emplois AEA 2ème classe
- Suppression postes pour actualisation tableau des effectifs
- Adhésion système archivage électronique départemental

LE COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Le fonctionnement du budget

Le budget de la Communauté de communes est constitué d'un budget principal et de 2 budgets annexes (zones d'activités Bassia et Arrats).

Budget principal

		DÉPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	11 475 850,41 €	13 109 318,80 €
	Section d'investissement	3 156 973,71 €	3 052 264,87 €
		+	+
Reports de l'exercice N-1	Report en section de fonctionnement	- €	1 488 957,11 €
	Report en section d'investissement	578 410,81 €	- €
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		15 211 234,93 €	17 650 540,78 €
Restes à réaliser à reporter en N+1	Section d'investissement	4 893 758,00 €	3 181 148,00 €
Résultat cumulé	Section de fonctionnement	11 475 850,41 €	14 598 275,91 €
	Section d'investissement	8 629 142,52 €	6 233 412,87 €
	TOTAL CUMULÉ	20 104 992,93 €	20 831 688,78 €

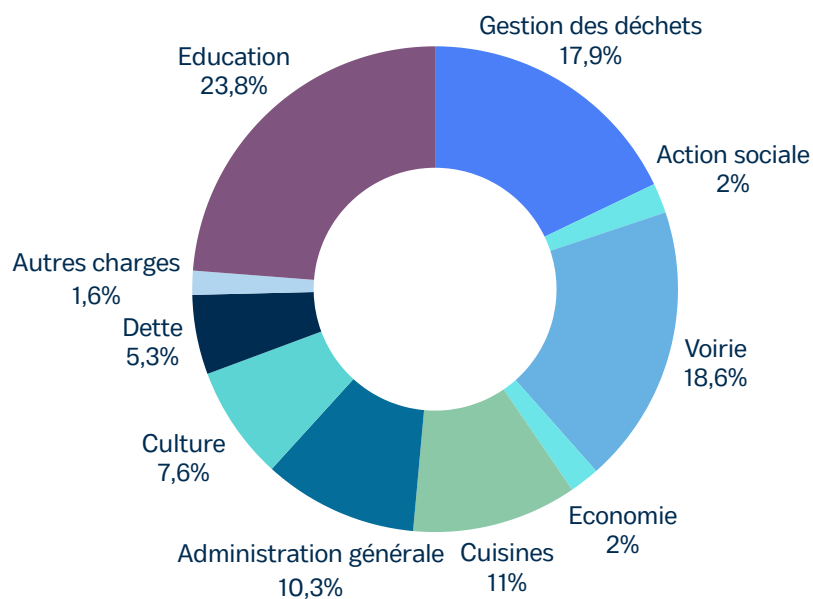
Zone d'activité économique ARRATS

		DÉPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	1 356 632,53 €	1 356 632,53 €
	Section d'investissement	1 408 254,96 €	1 408 254,96 €
TOTAL (réalisations + reports)		2 764 887,49 €	2 764 887,49 €

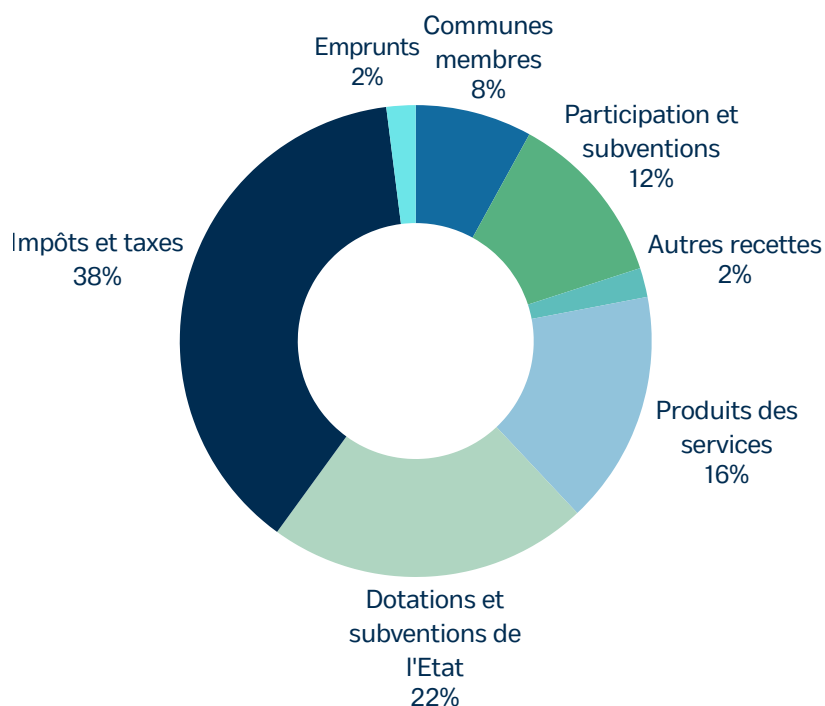
Zone d'activité économique BASSIA

		DÉPENSES	RECETTES
Réalizations de l'exercice	Section de fonctionnement	2 027 151,52 €	2 027 151,52 €
	Section d'investissement	2 005 220,81 €	2 005 220,81 €
TOTAL		4 032 372,33 €	4 032 372,33 €

Principaux postes de dépenses



Principaux postes de ressources



Fiscalité directe locale

Les taux d'imposition n'ont pas augmenté depuis 2018 :

- Cotisation foncière des entreprises : **25,83 %**
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : **2,98 %**
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : **2,50 %**

Le taux de taxe d'habitation pour les résidences secondaires dont le taux de référence est maintenu à 10 %.

Le taux de taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) est passé de 12,35 % en 2024 à 12,83% en 2025.

Le produit de la taxe GEMAPI a été fixé à 57 999 € en 2025.

L'AMÉNAGEMENT ET LE CADRE DE VIE

1. Les zones d'activités économiques de la CCAA
2. L'aide économique en faveur des entreprises
3. Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations
4. Collecte des déchets et la gestion des déchetteries
5. Les cuisines centrales
6. Les travaux d'entretien de la voirie communautaire
7. Gestion du domaine public et Urbanisme
8. L'Office du Tourisme

02

LES ZONES D'ACTIVITÉS DE LA CCAA

Zone de Bassia

En 2025, la CCAA a poursuivi la commercialisation de la zone d'activités de Bassia avec la vente de plusieurs terrains. Le lot 1.1, d'une superficie de 4 614 m², a été vendu à la SAS CTB, représentée par M. Puchouau, pour un montant de 106 122 €..

L'entreprise RESOTAINER a également acquis les lots 1.3, 1.4 et 1.5, représentant une superficie totale de 11 674 m², pour un montant de 291 850 € HT. Le projet prévoit l'installation d'un espace de self-stockage destiné aux particuliers et aux professionnels. L'entreprise était auparavant locataire de bureaux au sein du bâtiment G de l'Écloserie d'entreprises.



Zone de Peyres

Dans le parc immobilier de l'Écloserie d'entreprises de la ZA Peyres, un bâtiment de bureaux d'une superficie de 154 m² a été vendu à TEC GE FI pour un montant de 123 000 €. L'entreprise occupait auparavant ces locaux en tant que locataire.

UNE POLITIQUE LOCALE

En 2025, la Communauté de Communes a poursuivi son action dans le cadre de sa politique locale du commerce, notamment avec l'acquisition des murs du bar Le Gambetta à Aire-sur-l'Adour, à la demande d'opérateurs souhaitant reprendre l'activité.

La CCAA met ces locaux à disposition des porteurs de projet dans le cadre d'une location avec option d'achat. La collectivité porte ainsi temporairement la partie immobilière de l'opération, permettant aux repreneurs de se consacrer en priorité à la transformation des locaux et au lancement de leur activité. À terme, les locaux seront revendus aux porteurs de projet sans rabais.

L'AIDE ÉCONOMIQUE EN FAVEUR DES ENTREPRISES

La Communauté de Communes a également attribué des aides financières à 4 entreprises locales :

Bistrot Garlande

montant attribué :

10 000 €



Barcelonne -du-Gers

La Fée Gourmande

montant attribué :

2 894 €



Barcelonne -du-Gers

Le Gambetta's

montant attribué :

7 153 €



Aire sur l'Adour

L'Atelier de Vérone

montant attribué :

5 197 €



Aire sur l'Adour

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PRÉVENTION DES INONDATIONS

Syndicat Adour Midouze (SAM)

En 2025, le Syndicat Adour Midouze (SAM) a poursuivi ses actions en faveur de la préservation et de la restauration des milieux aquatiques sur le territoire de la Communauté de communes d'Aire sur l'Adour.

Sentier de l'Adour

La dernière portion de l'itinéraire a été inaugurée en juillet 2025 à Barcelonne-du-Gers, permettant désormais la jonction entre le Sentier de l'Adour landais et le Sentier de l'Adour gersois. Cet itinéraire représente au total 130 km et contribue à la valorisation des paysages et des milieux naturels du territoire.

Itinéraire nautique de l'Adour

Entre Aire-sur-l'Adour et Cazères-sur-l'Adour, la signalétique indiquant notamment les zones d'embarquement et de débarquement, les seuils et les passages préférentiels a été installée en juillet 2025. Des opérations de gestion des embâcles ont également été réalisées afin de sécuriser la pratique nautique.

Gestion et restauration des milieux aquatiques

Le SAM a poursuivi ses interventions visant à améliorer le fonctionnement des cours d'eau et leur qualité écologique. En 2025, le syndicat a notamment engagé une réflexion pour élaborer un nouveau Plan pluriannuel de gestion (PPG) unique à l'échelle de son territoire, en remplacement des deux plans actuellement en vigueur.

Cette future stratégie doit permettre de mieux prendre en compte les enjeux liés au bon état des eaux et à l'adaptation au changement climatique.

Sensibilisation et accompagnement

Le syndicat poursuit également son rôle d'accompagnement des propriétaires, collectivités et entreprises dans leurs projets liés aux milieux aquatiques. En 2025, 47 propriétaires, 15 collectivités et 2 entreprises ont ainsi bénéficié d'un accompagnement.

Autres syndicats

Les éléments concernant les autres structures intervenant dans le cadre de la compétence GEMAPI ont également été sollicités. À ce jour, les informations n'ont toutefois pas encore été transmises à la Communauté de communes.

COLLECTE DES DÉCHETS ET LA GESTION DES DÉCHETTERIES



Une compétence déléguée au SICTOM Ouest du Gers

Depuis janvier 2009, la CCAA a **délégué la compétence de gestion des déchets au SICTOM Ouest du Gers, qui assure la collecte et la gestion des déchetteries sur les 22 communes du territoire**. Le choix d'adhérer à ce syndicat, à la suite de la fusion avec la Communauté de communes du Bas Adour Gersois, répond à une volonté de cohérence territoriale, de maîtrise des coûts et de mutualisation des savoir-faire. Le traitement, la valorisation et l'enfouissement des déchets sont, quant à eux, assurés par le syndicat mixte départemental Trigone, auquel le SICTOM Ouest verse le coût du traitement.

Des évolutions dans la collecte

En 2025, plusieurs évolutions ont été mises en œuvre sur le territoire. Dans le centre-ville d'Aire sur l'Adour, **les premières colonnes aériennes** ont été installées afin de remplacer progressivement les collectes en sacs et caissettes. Cette évolution vise notamment à **améliorer les conditions de collecte** et à adapter le service aux spécificités des centres-villes.

Les déchetteries d'Aire sur l'Adour et d'Eugénie-les-Bains ont également été équipées **de barrières d'accès**. Cette installation vise notamment à mieux maîtriser les apports et à limiter les dépôts provenant de l'extérieur du territoire. Elle s'inscrit également dans une évolution du contrôle des apports des professionnels et du respect de leurs obligations de tri.

Aménagements et valorisation du territoire

La réduction des déchets constitue également un axe important de l'action menée par le SICTOM Ouest. En 2025, le syndicat a adopté son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) 2023-2031, avec pour objectif de **réduire de 16 % les déchets ménagers et assimilés d'ici 2031**, soit près de 10 000 tonnes de déchets évitées à l'échelle du syndicat. Des actions de sensibilisation au tri et à la prévention sont également menées auprès des habitants, des établissements scolaires et des professionnels.

Des déchets ménagers en baisse

À l'échelle du SICTOM Ouest, les résultats 2025 traduisent **une diminution globale des déchets collectés**. Les ordures ménagères résiduelles ont notamment atteint 195 kg par habitant, contre 222 kg en 2024. Les tonnages de collecte sélective ont également évolué à la baisse, avec une diminution des refus de tri.

En déchetterie, 10 742 tonnes de déchets ont été déposées en 2025, soit une baisse de 7,3 % par rapport à 2024, malgré une fréquentation qui demeure importante. 31 flux y sont aujourd'hui gérés, permettant d'orienter les déchets vers différentes filières de recyclage, de réemploi ou de valorisation.



LA CUISINE CENTRALE

212 818 repas produits en 2025 (+0,43% par rapport à 2024)

Ces repas sont destinés aux écoles, à l'EHPAD, au portage de repas à domicile et aux centres de loisirs.

Des achats alimentaires toujours plus responsables

Depuis 2021, la Communauté de communes adhère au **GCS Achats de Nouvelle-Aquitaine (Groupement de coopération sanitaire)** pour ses achats de denrées alimentaires. En mai 2025, le marché de denrées alimentaires a été renouvelé. Cette filière d'achats est coordonnée par le **Centre hospitalier intercommunal de Mont-de-Marsan**.

Cette démarche permet notamment à la collectivité de poursuivre la mise en œuvre des objectifs fixés par la loi **EGAlim**, en favorisant l'achat de produits durables et de qualité.

En 2025 :

- 25 % des denrées achetées sont issues de **l'agriculture biologique**, contre 23 % en 2024 ;
- 30 % des achats bénéficient d'un **signe officiel de qualité**, contre 31 % en 2024 ;
- 55 % des achats de denrées répondent ainsi à **des critères de qualité ou de durabilité** ;
- 88 % des viandes et volailles servies sont **d'origine française**.

La collectivité poursuit également la proposition d'un menu végétarien une fois par semaine dans les cantines scolaires.

Des investissements pour moderniser les équipements

En 2025, la cuisine centrale a poursuivi le renouvellement de ses équipements. Un **four** ainsi que **des équipements de cuisson** ont été remplacés pour un montant total de 42 000 €.

De plus, les feux gaz ont été remplacés par **des plaques de cuisson électriques**, afin d'anticiper la mise en service, en 2026, de la production d'électricité issue **des panneaux photovoltaïques**.

Ces investissements permettent de poursuivre la modernisation des équipements, de garantir la continuité de la production et d'accompagner la cuisine centrale dans **la transition énergétique** engagée par la collectivité.

LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE LA VOIRIE COMMUNAUTAIRE

Un programme 2025 réalisé dans son intégralité

Le programme de voirie 2025 a été réalisé en totalité, complété par plusieurs opérations inscrites en « restes à réaliser » de 2024.

Parmi les principaux chantiers, les travaux réalisés à Barcelonne-du-Gers – Beret du Haut ont représenté **232 233,93 €**, dont **200 928,33 €** pour le réseau pluvial et les aménagements de voirie et **31 305,60 €** pour le revêtement de chaussée. La commune a également participé à hauteur de **83 030,58 €** via un fonds de concours pour les aménagements de trottoirs.

Deux opérations importantes de 2024 ont également été réalisées en 2025 : **la réfection du quartier Biroy à Aire sur l'Adour**, pour un montant de 685 623,24 €, dont 209 174,40 € de fonds de concours versés par la commune, ainsi que **la réalisation d'un ouvrage sur le Turré entre Arblade et Vergoignan**, pour 30 864 €.



Barcelonne-du-Gers – Beret du Haut



Quartier Biroy à Aire sur l'Adour



Turré entre Arblade et Vergoignan

Un bilan de la voirie sur la période 2020-2025

Entretien

Entre 2020 et 2025, **997 706,66 € TTC** ont été consacrés à l'entretien ponctuel des chaussées (point à temps, enrobés projetés et enrobés à froid), soit une dépense **moyenne de 363,44 €** par kilomètre de voirie et par an, sans transfert de charges des communes.

Les autres prestations d'entretien sont globalement équilibrées par les recettes issues des transferts de charges. **A titre d'exemple, le curage des fossés représente environ 47 000 €** de dépenses annuelles, tandis que le fauchage des accotements et des talus s'élève à environ 190 000 € par an.

Investissement

Sur l'ensemble de la mandature, **2 977 346,37 €** ont été investis dans la réfection des réseaux pluviaux et les aménagements de voirie. Les communes ont contribué à hauteur de **587 378,02 €** sous forme de fonds de concours.

Par ailleurs, **84,826 km de voies ont bénéficié d'un renouvellement** de revêtement entre 2020 et 2025, dont 81,328 km sur le réseau rural, pour un montant total de **2 835 624,06 €**.

GESTION DU DOMAINE PUBLIC & URBANISME

La gestion du domaine public

La mission principale de ce service consiste à instruire les autorisations de travaux et d'implantations de réseaux pour les différents concessionnaires (eau, électricité, gaz, assainissement, fibre, télécommunications, etc.).

Il assure également l'information et le conseil auprès des pétitionnaires sur la réglementation applicable et sur les démarches à effectuer avant tout chantier sur ou à proximité du domaine public. Une autre mission essentielle est la délivrance d'avis techniques consultatifs sur l'ensemble des autorisations d'urbanisme qui relèvent des prérogatives des maires (certificats d'urbanisme, déclarations préalables, permis de construire et permis d'aménager).

113

Nombre de permissions voirie accordées en 2025

L'Urbanisme : Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

La Communauté de communes d'Aire sur l'Adour dispose d'un PLUi depuis janvier 2020. Ce document définit les zones constructibles et non constructibles ainsi que les prescriptions associées. Le service Urbanisme **assure l'accueil, l'information et le conseil** auprès des entreprises, des particuliers et des communes sur les règles applicables aux projets.

L'aménagement du territoire étant en constante évolution, plusieurs documents supra-communaux, le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et le Schéma de cohérence territoriale (SCoT) sont en cours ou en préparation de révision afin de se mettre en conformité avec la loi « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN) d'août 2021.

Cette loi fixe l'objectif de **zéro artificialisation des sols d'ici 2050**, limitant la consommation des espaces agricoles, naturels et forestiers. Le territoire devra adapter son document de planification dans les prochaines années pour répondre à ces obligations. Le service participe activement aux réunions et aux échanges avec les administrations, afin d'apporter un appui technique aux élus dans la préparation de ces évolutions réglementaires.

Aménagement numérique : la fibre optique

Depuis 2013, la Communauté de communes a délégué **sa compétence numérique** au SYDEC (Syndicat d'équipement des communes des Landes) pour la conception du réseau fibre. En 2016, un appel à manifestation d'engagements locaux a été lancé, visant une couverture intégrale du territoire.

Deux sites internet permettent de vérifier l'éligibilité : NATHD (pour les communes où le SYDEC a conçu et réalisé le réseau) et PIXL (pour les autres communes). La participation financière de la Communauté des communes est de 746 162 € depuis 2015.

L'ensemble des communes est désormais desservi par **la fibre optique**. Toutefois, certains points techniques restent à résoudre. La Communauté de communes, en partenariat avec le SYDEC, finance directement le déploiement de la fibre sur certaines communes afin de pallier les insuffisances des opérateurs privés. Les services apportent un appui technique aux pétitionnaires pour faciliter le traitement de ces points bloquants et permettre leur résolution.

L'OFFICE DE TOURISME

Bilan de l'année

La Communauté de communes d'Aire sur l'Adour a confié à l'Office de Tourisme ses différentes missions : accueil, information, promotion, développement touristique, coordination des acteurs locaux, animation, qualité et gestion de la taxe de séjour. Gérée sous statut associatif, la structure s'appuie sur une équipe de 5 salariés à temps plein. Pour soutenir l'ingénierie territoriale et l'attractivité des 22 communes, la Communauté de communes a financé l'Office de Tourisme par une subvention de 152 000 € en 2025.

Le résultat financier de l'exercice affiche un déficit de **-10 436 € (soit -4,12 % des produits)**. Ce résultat s'explique par des choix d'investissements ciblés, pour un montant total de 50 000 €, répartis entre la stratégie territoriale (20 000 €) et le déploiement de la micro-aventure (30 000 €).

Fréquentation

24 867

Visiteurs accueillis dans les bureaux d'information touristique en 2025, soit **+3% par rapport en 2024**

- 58 % à Eugénie-les-Bains (59,3 % en 2024)
- 42 % à Aire-sur-l'Adour (40,7 % en 2024)

À Eugénie-les-Bains, la clientèle touristique augmente de 26 %, tandis que la clientèle thermale baisse de 11 %. À Aire-sur-l'Adour, la fréquentation des curistes et résidents augmente de 15 %.

L'accueil physique en bureau représente 80 % des contacts. En parallèle, les actions menées « Hors les murs » ont permis de rencontrer 1 577 personnes (+12 %).

Les flux de clientèles spécifiques enregistrent 7 705 entrées pour les curistes (+27,6 %) et une stabilité pour les pèlerins avec environ 6 000 passages. Le site internet et les supports numériques comptabilisent 50 351 utilisateurs (dont 86 % de clientèle française).

Actions et projets 2025

1. Micro-aventure : Lancement « **Adiu les Landais !** » (1ère du genre dans les Landes et 4ème en Nouvelle-Aquitaine), qui a réuni 9 850 joueurs.
2. Boutique : Chiffre d'affaires de **12 168 € (en hausse de +25 %)**.
3. Billetterie : Augmentation de +67,5 % du volume de vente, représentant un flux financier de 136 000 € géré pour le compte des partenaires.
4. Soutien aux professionnels : Animation du réseau de 160 prestataires partenaires, accompagnement de 20 porteurs de projets et réalisation de 52 audits de classement de meublés de tourisme.
5. Animations : Promotion de 1 400 animations et accueil de 800 participants aux visites guidées.

Perspectives 2026

- Infrastructures : Aménagement des nouveaux bureaux d'accueil d'Eugénie-les-Bains.
- Démarche Qualité : Finalisation des audits pour l'obtention des labels « Destination d'Excellence » (DEX) et « Tourisme & Handicap ».
- Numérique : Mise en ligne du nouveau site internet de l'Office de Tourisme.
- Fiscalité : Suivi renforcé de la collecte de la taxe de séjour en collaboration avec la CCAA.



LE PÔLE ÉDUCATIF ET SOCIO-CULTUREL

1. La gestion des écoles publiques
2. Le périscolaire et l'extrascolaire
3. Le réseau des médiathèques
4. L'École de musique
5. Le Relais Petite Enfance
6. La Maison des Familles et des 1000 premiers jours et le LAEP
7. Le Jardin à Malices
8. France Services

03

LA GESTION DES ÉCOLES PUBLIQUES

Les effectifs



À la rentrée 2025, les écoles du territoire accueillent 589 élèves (hors RPI déconcentrés), contre 614 en 2024, soit une diminution de 25 élèves (-4,07 %). Cette baisse s'inscrit dans une tendance démographique observée depuis plusieurs années : depuis la prise de compétence par la Communauté de communes en 2012, **les effectifs ont diminué de 24,72 %**.

Cette évolution a entraîné la fermeture de deux classes à la rentrée 2025, à l'école de Barcelonne-du-Gers et à l'école maternelle à Aire sur l'Adour. Malgré cette baisse, les écoles du territoire conservent un taux d'encadrement favorable, avec une moyenne de **21 élèves par classe**, proche de la moyenne nationale de 21,3 élèves par classe.

Budget

En 2025, le service des Affaires scolaires compte **49 agents** et dispose d'un budget de fonctionnement de 2 483 787,95 € et d'un budget d'investissement de 310 373,59 €.

Ces moyens permettent d'assurer le fonctionnement quotidien des écoles et des services périscolaires et extrascolaires, l'entretien et l'amélioration des équipements ainsi que les activités proposées aux enfants.



Restauration scolaire

En 2025, **39 % des 535 familles utilisant la restauration scolaire ont bénéficié de la tarification sociale**.

Selon le quotient familial, le prix du repas est fixé entre 0,75 € et 2,90 €, contre un coût réel d'environ 8 € par repas (produit et servi) pour la collectivité.

Retour à la semaine de quatre jours

L'année 2025 a été marquée par le retour à **la semaine scolaire de quatre jours** à compter de septembre. En amont de cette évolution, un audit a permis d'en mesurer les impacts financiers, organisationnels et humains.

La Communauté de communes a fait le choix de reprendre en gestion directe les accueils de loisirs périscolaires et extrascolaires, à compter du 1er septembre 2025. Cette décision a mis fin aux missions confiées aux associations ALALE et ALLA.

Cette nouvelle organisation poursuit plusieurs objectifs : préserver les emplois, harmoniser les pratiques et renforcer la continuité éducative à l'échelle du territoire. Elle permet également de développer des activités éducatives en partenariat avec les associations locales et de valoriser leurs compétences. Depuis septembre, la Communauté de communes assure ainsi directement la gestion des services périscolaires et extrascolaires, avec pour ambition de proposer une organisation plus harmonisée et une meilleure continuité entre les différents temps de l'enfant.

LE PÉRISCOLAIRE ET L'EXTRASCOLAIRE

Organisation des accueils

À la rentrée scolaire de septembre 2025, la collectivité a débuté la **gestion directe des accueils périscolaires et extrascolaires**. Ils sont proposés dans chaque école, de 7h30 à 8h30 le matin et de 16h à 18h30 le soir. Les mercredis et durant les vacances scolaires, les accueils de loisirs sont organisés sur les sites d'Aire sur l'Adour et de Lannux, de 7h30 à 18h30. Les activités sont adaptées aux différents âges et visent à favoriser la découverte, la créativité, l'épanouissement et le vivre-ensemble.

Les inscriptions sont centralisées **via le Portail Famille**, qui permet aux familles de gérer les différents temps d'accueil. La tarification est modulée selon le quotient familial, avec un forfait mensuel pour le périscolaire et une tarification à la journée pour les mercredis et les vacances scolaires.

TARIFS MERCREDIS ET VACANCES SCOLAIRES

Quotient Familial	Tarif Journée
0 à 449€	2,00€
449,01 à 794€	5,00€
794,01 à 1000€	9,00€
1000,01 à 1350€	12,00€
Supérieur à 1350€	13,50€

TARIFS ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

Quotient Familial	Tarif Mensuel
QF<599€	4,50€
600<QF<1001€	5,00€
QF>1001€	5,50€

Des partenariats pour enrichir les temps périscolaires

Le groupe scolaire de Barcelonne-du-Gers a travaillé avec le **Club de Basket de Barcelonne-du-Gers**, l'école d'Eugénie-les-Bains avec **Élan Tursan Basket**, tandis que les écoles d'Aire sur l'Adour et de Lannux ont bénéficié d'interventions de **La Violette Aturine Football**. **Le réseaux des médiathèques communautaires** interviennent également dans l'ensemble des écoles autour de jeux et de la lecture. Ces actions sont complétées par des temps d'aide aux devoirs, proposés par les équipes d'animation. Ces partenariats contribuent à diversifier les activités, à répondre aux besoins des enfants et à renforcer les liens entre les écoles, les associations et les acteurs du territoire.

Des travaux importants

La mise en place de la gestion directe s'est accompagnée d'un important travail de remise en état et de nettoyage des bâtiments de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) d'Aire-sur-l'Adour, réalisé avec l'appui des équipes techniques et d'entretien.

Au total, **73 299,02 €** ont été consacrés à la rénovation de l'ALSH en 2025.

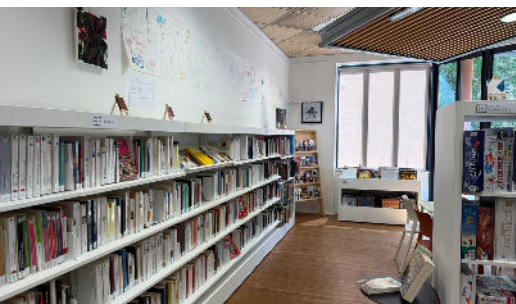


LE RÉSEAU DES MÉDIATHÈQUES

Média-ludothèque : un bilan très positif pour sa première année !

L'année 2025 a été marquée par l'inauguration, le 14 février, de la média-ludothèque de Barcelonne-du-Gers, issue de la restructuration de la bibliothèque. Le lieu propose désormais, en complément des livres, plus de 700 jeux et jouets.

Grâce au soutien de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC), les horaires d'ouverture ont été élargis et une programmation ludique régulière a été développée avec plusieurs associations partenaires, dont Case Départ, Le Nain Geaune et James Game Center. Cette première année affiche un bilan très positif, avec **une fréquentation en hausse de plus de 40 %** et une augmentation de près de **70 % des emprunts de livres et de jeux**.



Une programmation ouverte à tous

En 2025, les médiathèques communautaires ont proposé une programmation variée, avec notamment la venue de l'auteur américain **Eddy L. Harris**, un concert d'**Illyes Ferfera** et son quartet, **des ateliers street-art** et **une conférence de Céline Piot** autour du 120e anniversaire de la loi de 1905.

Une attention particulière a également été portée à la littérature jeunesse, avec le dispositif « **Premières Pages** » et l'accueil de l'auteur Edouard Manceau autour de **l'album Pouet-Pouet**. Le projet « **Des livres à soi** », mené avec la Maison des familles et les services petite enfance, a permis à une dizaine de familles de découvrir la littérature jeunesse, avec une clôture en présence de l'auteur de livres pop-up **Philippe UG**.

Quelques chiffres 2025

- Plus de 2800 lecteurs actifs et 574 nouvelles adhésions
- Plus de 80000 documents empruntés
- 4100 documents acquis
- Coût de fonctionnement : 494164,56 €
- Recettes de fonctionnement : 65679,37 €

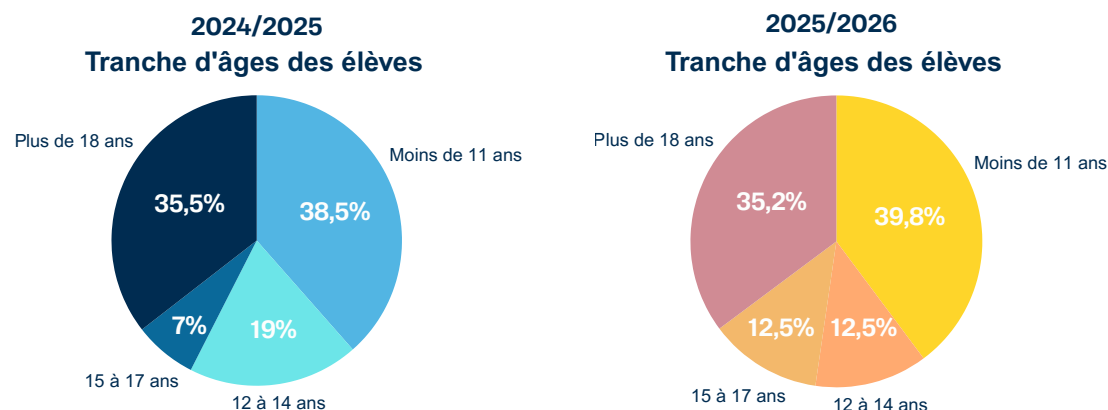


L'ÉCOLE DE MUSIQUE

En 2025, l'École de musique de la Communauté de communes d'Aire sur l'Adour comptait **241 élèves**, contre 245 en 2024. **89 % résident sur le territoire communautaire, dont 53 % à Aire sur l'Adour.**

L'équipe est composée de **9 professeurs**, qui assurent l'enseignement de **12 instruments** ainsi que de la musique assistée par ordinateur (MAO) : flûte traversière, clarinette, saxophone, trompette, cor, trombone, tuba, percussions, guitare électrique et basse, piano et violon.

Une école qui maintient ses effectifs



Malgré la **baisse des effectifs scolaires observée** sur le territoire communautaire, celle-ci n'a pas eu de réel impact sur les effectifs de l'École de musique. La répartition des élèves par âge reste par ailleurs relativement diversifiée, avec **une progression de la part des moins de 11 ans**, qui représentent désormais 39,8 % des élèves.

Une programmation musicale régulière

L'École de musique a organisé **10 manifestations**, réunissant en moyenne **150 à 200 spectateurs**. Auditions instrumentales, concerts, spectacles et participations à des événements locaux ont rythmé l'année et permis aux élèves de présenter leur travail en public.

Parmi les temps forts : **le concert de la Sainte-Cécile**, les spectacles et **la parade de Noël**, les **auditions** de différentes familles d'instruments, ainsi que les concerts de l'**Orchestre cadet**, notamment lors de la fête des Arsouillos. L'année s'est achevée avec le spectacle de fin d'année à Duhort-Bachen, le 24 juin.



Un service qui participe à l'animation culturelle du territoire

Le fonctionnement de l'École de musique s'élève à **347 130 € de dépenses** en 2025. Les recettes liées aux inscriptions représentent **87 375 €**.

Par ses enseignements et ses nombreuses manifestations organisées dans plusieurs communes, l'École de musique contribue à l'accès à la pratique musicale et à l'animation culturelle du territoire.

LE RELAIS PETITE ENFANCE

Véritable guichet unique

Le Relais Petite Enfance constitue un lieu d'information, de rencontre et d'échange pour les familles et les assistants maternels. Les missions principales sont **d'accompagner les parents et futurs parents dans la recherche d'un mode d'accueil (collectif ou individuel) et dans l'emploi d'un assistant maternel**. Soutenir les assistants maternels dans leurs pratiques et leur employabilité.

Les chiffres clés de 2025

87 familles accompagnées

50 assistantes maternelles dont 44 en activités au moins 1 mois en 2025

172 ateliers d'éveil organisés dont 126 à Barcelonne et 46 à Bahun

Les faits marquants

- **Une nouvelle organisation** du service à compter de septembre, avec un passage de 1,44 à 0,93 ETP et une adaptation des matinées d'éveil : 4 matinées proposées chaque semaine, avec une fréquentation désormais bimensuelle.
- **La digitalisation du service** avec la mise en place du logiciel Mushroom, permettant l'intégration du RPE au portail familles.
- **L'élaboration d'un nouveau projet de fonctionnement**, dans le cadre du renouvellement du conventionnement avec la CAF.
- **Le renforcement des partenariats** avec la Maison des familles et des 1 000 premiers jours et la Médiathèque communautaire.
- **Le développement de la coopération intercommunautaire** avec les RPE du Pays Grenadois et de Chalosse Tursan, notamment à travers la journée Part'Assmat, dédiée aux échanges et à la professionnalisation des assistants maternels.

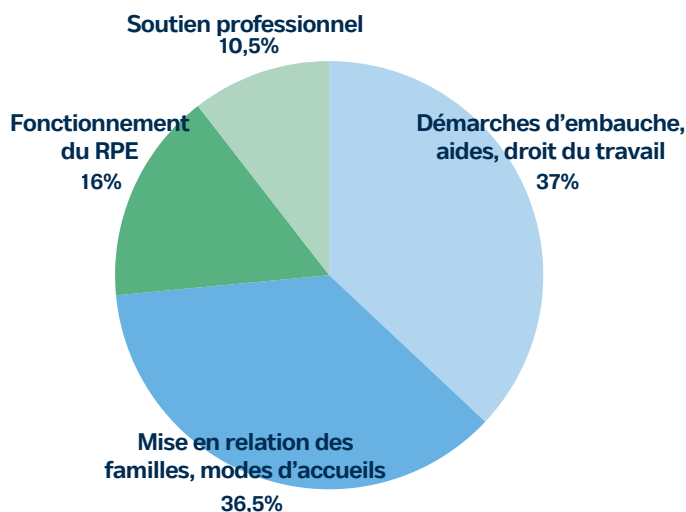
Animation et partenariats

Des **interventions extérieures** ont enrichi l'offre : séances à la médiathèque, ateliers basket, baby gym, séances dessins, passerelles à Lannux, spectacle de fin d'année.

Le RPE joue un rôle central dans les partenariats locaux et contribue, par ses observations et rencontres, à alimenter **le diagnostic** petite enfance du territoire.



Les motifs de contact



LA MAISON DES FAMILLES ET DES 1000 PREMIERS JOURS

La Maison des familles et des 1000 premiers jours a ouvert ses portes le 29 janvier 2024, au sein de France Services à Aire sur l'Adour. Elle est un **lieu d'échange, d'écoute et de soutien** destiné aux parents, futurs parents, grands-parents et professionnels de la parentalité avec accueil libre ou sur rendez-vous.

Fréquentation 2025

- 1 348 visites
- 245 familles différentes accueillies
- Dispositifs : Maison des familles (841), Point Info Familles (354), Lieu d'Accueil Enfants Parents (225)

Les activités principales

- Accueil du Lieu d'Accueil Enfants Parents (LAEP) : jeux, échanges, rencontres entre parents
- Ateliers 1000 premiers jours : massage bébé, chant prénatal, portage, premiers secours, cuisine avec bébé
- Groupes d'échanges entre parents et temps de répit (yoga, multisport)
- Entretiens individuels : aide administrative, droits, orientation, soutien parental

Perspectives 2026

- Renforcer les liens avec les partenaires
- Intégration au Projet Éducatif de Territoire (PEDT)
- Diversification des ateliers
- Proximité : déploiement en itinérance
- Élargissement des créneaux : soirs de semaine et samedis matins



LE LIEU ACCUEIL ENFANTS-PARENTS

Un espace d'échange

Le LAEP est un espace de jeu libre pour les enfants de moins de quatre ans accompagnés d'un parent ou d'un adulte référent. L'accueil est assuré par deux professionnelles formées à l'écoute, sans inscription préalable et gratuitement.

À partir de mars 2025, les séances deviennent bi-hebdomadaire et s'installent du côté gerso.

Organisation

- Aire-sur-l'Adour : lundi matin
- Barcelonne-du-Gers : mercredi matin
- Bahu-Soubiran : un mercredi matin par mois

Fréquentation

- 61 séances proposées
- 28 familles différentes accueillies dont 14 nouvelles en 2025
- 10 familles hors CCAA
- 31 adultes et 36 enfants distincts
- 225 venues

Si la fréquence des permanences à Bahu-Soubiran et à Aire sur l'Adour est quasi-constante (1 et 2 séances sans personne), Barcelonne-du-Gers a du mal à trouver son public : 9 séances sur 21 sans famille.

LE JARDIN À MALICES

Établissement d'accueil du jeune enfant

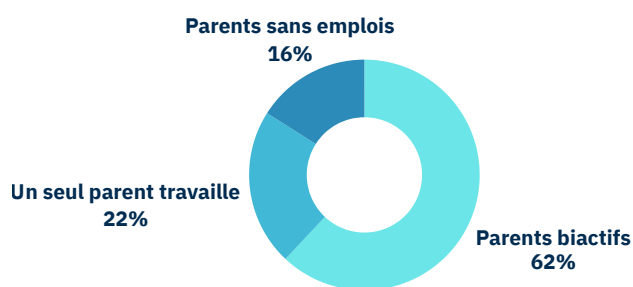
Le multi-accueil « Le Jardin à Malices » est ouvert aux familles résidant sur le territoire communautaire ou y travaillant. Il propose un accueil **régulier ou occasionnel**, adapté aux besoins des parents, et favorise l'éveil, la socialisation et le bien-être des enfants. L'équipe est composée de professionnelles de la petite enfance (éducatrice de jeunes enfants, auxiliaire de puériculture, agents titulaires du CAP AEPE, référent santé et accueil inclusif, agent d'entretien). Les repas sont fournis par la cuisine centrale.

Un accueil en progression

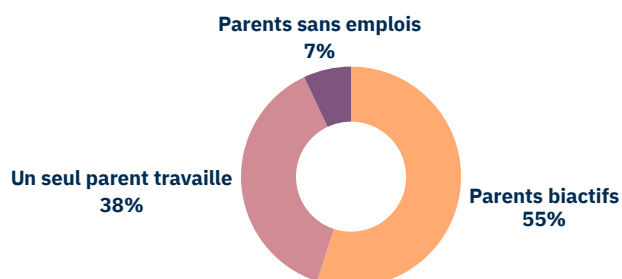
En 2025, le multi-accueil a accompagné 34 enfants issus de **29 familles**, dont 11 nouveaux enfants accueillis au cours de l'année. Le taux d'occupation a progressé à 64,96 %, contre 57,79 % en 2024, tandis que 23 532 heures ont été facturées.

L'**accueil occasionnel** a également permis de répondre aux besoins de familles en recherche d'emploi, en démarches administratives ou souhaitant favoriser la socialisation de leur enfant avant l'entrée à l'école.

Typologies des familles 2024



Typologies des familles 2025



Projet "Fonds d'Innovation pour la Petite Enfance"

L'année 2025 a marqué la **troisième et dernière année du financement** avec la poursuite du projet autour de la nature et de la culture. Le réaménagement de l'espace extérieur s'est notamment concrétisé par la création d'une **nouvelle terrasse**, l'amélioration du sentier pieds nus et l'aménagement d'espaces favorisant l'éveil des enfants.

Le Jardin à Malices a également poursuivi son ouverture sur l'extérieur, avec de nombreuses sorties et activités sur le territoire, ainsi que le développement de nouveaux partenariats, notamment avec l'ADAPEI d'Aire-sur-l'Adour.

Réalisations 2025

- **Intervention de plusieurs professionnels** autour de la nature, de la musique, du conte, des arts, du sport et de l'éveil aux signes.
- **Événements internes** : fête de l'été, spectacle de Noël, sorties en famille
- Poursuite du jardin potager, des ateliers de cuisine et des actions de sensibilisation à l'alimentation et au développement durable.



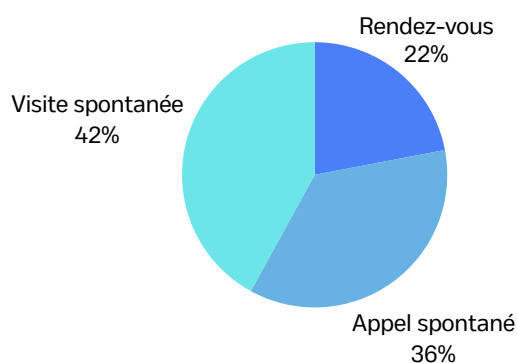


L'accueil général

En 2025, France Services d'Aire-sur-l'Adour a réalisé **8 893 accompagnements** auprès de 8 582 usagers, soit 4 010 accompagnements directement réalisés dans le cadre des démarches France Services, **en hausse de 30 % par rapport à 2024**.

La structure a également accueilli 2 087 usagers lors des permanences des partenaires. Au total, **16 317 personnes ont été accueillies en 2025**, entre France Services et les partenaires locaux.

Modalités d'accès aux services



Origine géographique

- **95,5% originaires de la communauté de communes d'Aire sur l'Adour (93% en 2024)**
- 2,5% originaires du secteur de Cazères sur l'Adour (3,1% en 2024)
- 2% originaires du secteur de Geaune (3,9% en 2024)

Actions de sensibilisation

En 2025, France Services a poursuivi **sa démarche d'« aller vers »** (itinérance) afin de mieux faire connaître ses services et de faciliter l'accès aux droits sur l'ensemble du territoire.

Plusieurs actions ont été menées : journées portes ouvertes, tournée des mairies, participation aux forums, interventions dans les lycées, ainsi qu'une campagne d'information sur les impôts relayée sur les réseaux sociaux de la Préfecture. Ces actions ont contribué à **renforcer la visibilité du service** et ses liens avec les communes et les partenaires locaux.

Des objectifs 2025 atteints

L'ensemble des objectifs fixés pour 2025 a été réalisé, avec notamment la poursuite de l'itinérance, la participation aux forums, le réaménagement de l'espace d'accès libre, l'aménagement d'un bureau dédié à l'accompagnement des usagers et l'harmonisation de la saisie statistique.

En 2026, **la démarche d'itinérance** sera poursuivie avec de nouvelles permanences dans les communes du territoire et des rencontres avec les nouveaux conseils municipaux. Le projet « **Lieux Innovants, Lieux Accueillants** » (LILA) permettra également de poursuivre l'amélioration des espaces d'accueil, grâce notamment à une subvention de 8 800 € de la Banque des Territoires.

LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE

1. L'EHPAD Olivier Darblade
2. La résidence séniors
3. Les soins et l'aide à domicile
4. Le service animation pour personnes âgées

04

L'EHPAD OLIVIER DARBLADE

Taux d'occupation en hausse

En file active, l'établissement a accueilli **144 résidents tout au long de l'année 2025**. Le taux d'occupation moyen sur l'année 2025 s'élève à 96,42% pour l'hébergement permanent, une diminution par rapport à l'année 2024 où le taux d'occupation s'élevait à 98,15%. Enfin, on compte **317 journées réalisées** pour l'hébergement temporaire et **573 journées pour l'accueil de jour**.

96,42%

taux d'occupation moyen de l'année 2025

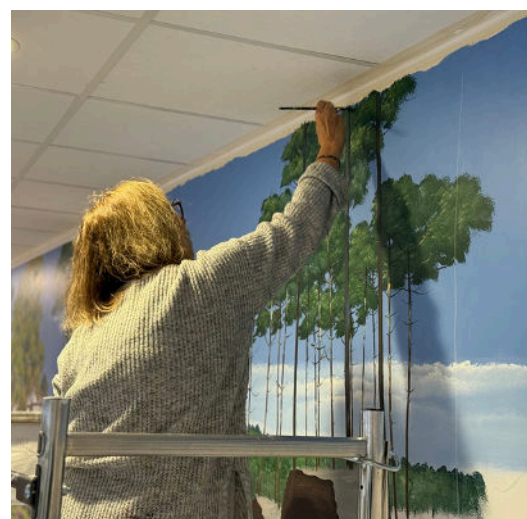
Actions menées 2025

En 2025, l'EHPAD Olivier Darblade a poursuivi le développement d'actions visant à améliorer le quotidien des résidents et favoriser les moments de partage.

Des repas conviviaux à thème ont été organisés chaque mois, permettant de faire découvrir de nouvelles saveurs et de réunir régulièrement plus de 40 résidents dans la salle à manger principale. L'établissement a également participé pour la première fois **au Grand Repas**, en partenariat avec la cuisine centrale communautaire, autour d'un menu valorisant les produits locaux et de saison.

Dans l'unité de vie protégée, **la cuisine thérapeutique** a été investie pour proposer des ateliers cuisine avec les résidents, favorisant leur participation et le maintien des gestes du quotidien. Un projet artistique a également été engagé avec l'artiste Anne Larose pour créer **une fresque de plus de 20 mètres dans le couloir de l'unité**, afin de transformer cet espace en un environnement plus apaisant et ancré dans le territoire. La fresque a été finalisée en 2026.

Enfin, la participation à la **semaine nationale de la dénutrition** a permis de sensibiliser résidents, familles et professionnels à l'importance de l'alimentation, à travers un repas convivial, des ateliers cuisine, des formations et une réflexion collective autour des menus.



LA RÉSIDENCE SÉNIORS

Fréquentation

La résidence communautaire pour seniors est un lieu de vie partagé offrant à la fois des logements individuels et des espaces communs, favorisant **le maintien de l'autonomie** tout en luttant contre l'isolement. Des animations sont proposées tout au long de l'année, permettant aux résidents de maintenir un lien social actif.

77,82 ans moyenne d'âge des locataires

En 2025, la résidence accueille **29 locataires**. Sept départs et huit arrivants ont été enregistrés au cours de l'année. Par ailleurs, un logement était vacant pour rénovation. A la fin de l'année, la liste d'attente était de seize personnes.

LES SOINS ET L'AIDE À DOMICILE

Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD)

Le Service Polyvalent d'Aide et de Soins à Domicile (SPASAD) regroupe, à ce jour, deux services sur le territoire d'Aire sur Adour : le SAAD (Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile) et le SSIAD (Service de Soins Infirmiers A Domicile). Le service poursuit sa mission d'accompagnement des personnes en perte d'autonomie en proposant une prise en charge globale, coordonnée et personnalisée à leur domicile.

Cette organisation favorise une meilleure coordination entre les professionnels du service, les partenaires et les intervenants libéraux, afin d'assurer un accompagnement de qualité, centré sur les attentes et le projet de vie de chaque personne.

Le Service de Soins Infirmiers A Domicile (SSIAD)

En 2025, le Service de Soins Infirmiers À Domicile (SSIAD) a accompagné 40 bénéficiaires, représentant une moyenne de **24 bénéficiaires** suivis chaque mois.

Au cours de l'année, les équipes ont réalisé :

- **6220 journées de soins** auprès des personnes âgées ;
- **566 journées de soins** auprès des personnes en situation de handicap.

Les professionnels ont également assuré **11 352 visites au domicile des bénéficiaires** dans le cadre des soins et de leur suivi.

Au-delà des actes de soins, le SSIAD poursuit son engagement en faveur d'un accompagnement personnalisé, fondé sur la coordination avec les professionnels de santé, les aidants et les partenaires du territoire. Cette coopération contribue à répondre au plus près des besoins des usagers et à favoriser leur maintien à domicile dans les meilleures conditions.

Le Service d'Aide et accompagnement à Domicile (SAAD)

En 2025, le Service d'Aide et d'Accompagnement à Domicile (SAAD) a accompagné **267 bénéficiaires** sur l'ensemble du territoire de la Communauté de communes d'Aire-sur-Adour.

Les équipes ont réalisé **34 354 heures de prestations**, apportant un accompagnement dans les actes essentiels et les activités de la vie quotidienne, tout en favorisant le maintien de l'autonomie, le lien social et le bien-être des personnes accompagnées.

Par leur présence régulière, les professionnels contribuent à sécuriser le maintien à domicile, à prévenir l'isolement et à soutenir les aidants, dans le respect des besoins, des choix et du rythme de vie de chaque bénéficiaire.

LE SERVICE ANIMATIONS POUR PERSONNES ÂGÉES

Une politique de prévention développée sur le territoire

En 2025, le service de coordination des habitats inclusifs et des actions de prévention seniors a poursuivi son objectif de favoriser le bien vieillir en proposant des actions adaptées aux besoins des habitants.

Ces actions s'appuient notamment sur les financements des Commissions des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) des Landes et du Gers. Au total, 8 actions collectives de prévention ont été financées par les CFPPA, pour un montant de 20 882 € : ateliers mémoire, activité physique adaptée, sécurité routière, cuisine santé ou encore conférences autour du sommeil à destination des aidants.

Les actions de préventions

Le service a développé de nombreux partenariats avec les acteurs locaux, notamment l'ASEPT Sud Aquitaine, Midi-Pyrénées Prévention, France Services, le CLIC de Nogaro et la Médiathèque communautaire.

Ces collaborations ont permis de proposer des actions variées sur l'ensemble du territoire : ateliers bien-être et habitat, conférences santé, gestes qui sauvent, prévention des chutes, théâtre ou encore ateliers autour de la nutrition et du sommeil.

Au total, **20 actions de prévention à destination des seniors ont été organisées en 2025**. Deux projets intergénérationnels ont également été menés avec l'association AJI et les accueils de loisirs d'Aire-sur-l'Adour et de Lannux.



Habitats inclusifs

Le territoire compte trois habitats inclusifs, situés à Classun, Saint-Agnet et Vergoignan. La coordinatrice accompagne les résidents dans la mise en œuvre d'un projet de vie sociale et partagée, renouvelé chaque année en fonction de leurs envies et de leurs besoins.

Des temps de convivialité, ateliers et sorties sont régulièrement proposés, certains étant ouverts aux seniors extérieurs. En 2025, les résidents ont notamment participé à une sortie à Capbreton et à des vols d'initiation à l'aérodrome d'Aire-sur-l'Adour, favorisant les échanges, l'ouverture sur le territoire et le maintien du lien social.

CONTACTS

Communauté de communes d'Aire sur l'Adour

7 boulevard de la gare, 40800 Aire sur l'Adour
Tél. : 05 58 45 19 05
Mail : cdc@cdcaire.org
www.cdcaire.org

CIAS d'Aire sur l'Adour

16 rue du Général Labat, 40800 Aire sur l'Adour
Tél. : 05 58 71 78 77
Mail : cias@cdcaire.org
www.cdcaire.org

École de musique communautaire

45 rue Félix Despagnet, 40800 Aire sur l'Adour
Tél. : 05 58 71 74 15
Mail : musique@cdcaire.org
www.cdcaire.org

Les médiathèques communautaires

• Antenne Aire sur l'Adour
Passage des Cultures, 40800 Aire sur l'Adour
Tél : 05 58 51 34 04

• Antenne Eugénie les Bains 79 route de
d'Aire, 40320 Eugénie les Bains
Tél : 05 58 46 52 37

• Antenne Barcelonne du Gers Place Jean Moulin, 32720 Barcelonne du Gers
Tel : 05 62 69 44 61

Mail : mediatheque@cdcaire.org
<http://mediatheque.cdcaire.org>

France Services

4 rue René Méricam , 40800 Aire sur l'Adour
Tél. : 05 58 71 61 65 Mail :
franceservices@cdcaire.org
www.cdcaire.org

Maison des familles et des 1000 premiers jours

4 rue René Méricam , 40800 Aire sur l'Adour
Tél. : 05 58 71 61 65
Mail : franceservices@cdcaire.org
www.cdcaire.org

Maison de la Petite Enfance

3 Rue Etienne Nestor, 32720 Barcelonne Du Gers
Tél. : 05 58 71 61 65 Mail :
petite.enfance@cdcaire.org
www.cdcaire.org

Office de Tourisme communautaire

• Antenne Aire sur l'Adour
Place du 19 mars 1962, 40800 Aire sur l'Adour

• Antenne Eugénie les Bains
Place Gaston Larrieu, 40320 Eugénie-les-bains
Tél. : 05 58 71 64 70
Mail : accueil@tourisme-aire-eugenie.fr
www.tourisme-aire-eugenie.fr

Sictom Ouest du Gers

Pontac - 32460 Le Houga
Tél. 05 62 08 93 84 Mail :
sictom.ouest@wanadoo.fr
<http://sictomouest.blogspot.fr>

Réalisé par le service communication de la
CCAA Photos fournies par le service
communication

